

La Défense, le 9 avril 2015

MESSAGE 2015 – 12

Cher(e)s collègues,

Nous vous adressons en pièce jointe, pour votre parfaite information, le courrier que nous a adressé le Ministre de l'Intérieur, par lequel ce dernier annonce l'ouverture d'un cycle de concertation sur un certain nombre de mesures et dispositifs au bénéfice du Corps de Conception et de Direction, selon un calendrier assez ambitieux.

Chacune des organisations représentatives a été rendue destinataire d'un courrier similaire, précisant pour chaque corps les sujets soumis à la concertation.

Certains d'entre eux ont déjà été abordés lors du grand cycle de concertation ouvert début 2014 par le précédent DGPN, sans pouvoir aboutir notamment du fait des élections professionnelles.

Les événements tragiques du début d'année ont amené une concentration des efforts sur la lutte anti terroriste.

Le rythme et l'intensité d'engagement de tous les services met cependant une nouvelle fois en exergue l'urgence de voir évoluer rapidement les modalités de fonctionnement de notre institution, tant sur le plan des organisations et techniques de travail qu'au niveau des conditions statutaires et des perspectives de déroulement de carrière des personnels.

Pour le Corps de Conception et de Direction, la création du GRAF, promise depuis plusieurs années, sera l'occasion d'une réécriture du décret statutaire, permettant notamment l'intégration d'évolutions attendues par les commissaires de police, notamment concernant la mobilité fonctionnelle les régimes indemnitaires.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés du détail des discussions sur l'ensemble de ces sujets, qui devraient débuter très prochainement.

Bien cordialement.

Céline BERTHON
Secrétaire Général

Jean-Luc TALTAVULL Secrétaire Général Adjoint Richard THERY Secrétaire Général Adjoint

Tour Gambetta,1 & 2 square Henri Régnault, Apt. 163 - 92400 COURBEVOIE, LA DEFENSE 6
Tel : 01.49.67.02.40 [41] - Site : www.le-scpn.fr - mail : secretariat@le-scpn.fr
Affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur - UNSA



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le - 8 AVR. 2015 *Réf.* :

Madame la Secrétaire générale,

Depuis ma nomination au ministère de l'intérieur, j'ai eu l'occasion de vous dire tout l'attachement que je portais au corps de conception et de direction que vous représentez et dont vous défendez les intérêts.

Comme je m'y étais engagé, je tiens à vous faire part aujourd'hui de l'état d'avancement des dossiers concernant les commissaires de police, qui ont fait l'objet de réflexions nourries dans le cadre du cycle de concertation ouvert en 2014 et dont je souhaite voir aboutir rapidement les travaux les plus avancés.

La mise en œuvre du « grade à accès fonctionnel » (GRAF) pour les membres du corps de conception et de direction est le premier d'entre eux. Dans cette perspective, j'ai demandé au directeur général de la police nationale d'organiser, dans le courant du mois d'avril, une réunion d'information au cours de laquelle vous serez en mesure d'exprimer vos attentes. A cette occasion, les détails du projet préparé par l'Administration vous seront communiqués pour qu'au terme d'ajustements éventuels, il soit transmis avant la fin du mois à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Le DGPN a reçu mandat de mener, avec la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, les discussions nécessaires dans un calendrier contenu pour que les textes afférents à la mise en place du GRAF puissent être discutés à l'occasion d'un comité technique qui se tiendra après l'été.

Par ailleurs, la question de la modification de la durée de maintien sur un même poste, appelée de leurs vœux par les commissaires de police et leurs représentants, doit pouvoir faire l'objet d'un consensus d'ici la fin du mois en cours. Une durée de 6 ans, prorogeable d'un an et, à titre exceptionnel, d'une seconde année, me paraît constituer un bon compromis, de nature à satisfaire tout à la fois les attentes de l'Administration, l'intérêt du management des services et de la conduite de la politique publique de sécurité, comme les aspirations des cadres concernés.

.../...

Madame Céline BERTHON
Secrétaire générale
Syndicat des Commissaires de la Police Nationale
Tour Gambetta - Appt 163
1 et 2, square Henri Régnault
92400 COURBEVOIE-LA DEFENSE 6

Je souhaite en outre que la DGPN achève d'ici l'été la réflexion engagée avec vous sur les parcours professionnels des commissaires de police, afin de prendre en compte l'allongement de la durée des carrières et le souhait légitime des commissaires d'une meilleure lisibilité sur leur carrière à moyen terme.

A partir d'une nomenclature révisée et d'une adaptation concertée de la répartition des attributs indemnitaires liés à chaque poste, l'objectif consiste à proposer aux commissaires un parcours générique, leur permettant de se situer professionnellement et de faire des choix en toute connaissance de cause, notamment en termes d'avancement et de prise de responsabilités.

Je sais que vous êtes convaincue de la pertinence d'une telle démarche, indispensable pour moderniser la gestion du corps de conception et de direction. Dans cette perspective, je souhaite que des discussions s'engagent dès à présent pour élaborer – à enveloppe constante – de nouvelles modalités de répartition de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) des commissaires, qui tiennent compte des sujétions particulières de certains postes, qu'elles soient liées, par exemple, à la difficulté des fonctions occupées ou à l'isolement géographique du chef de service. Un nouvel arrêté interministériel fixant la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la part « responsabilité » majorée – et dont la révision apparaît nécessaire – devra, être présenté aux ministres cosignataires à l'automne.

La question des nomenclatures dépasse le corps de conception et de direction et c'est l'ensemble des postes d'encadrements intermédiaire et supérieur de la police nationale qui est concerné par cette nécessaire remise à plat pour améliorer sensiblement l'articulation des responsabilités tout au long de la chaîne hiérarchique. Ainsi, de véritables postes de chefs de service devront revenir aux officiers, tandis que des postes de lieutenants de police devront être transférés à des gradés expérimentés.

Ce dossier fait l'objet de réflexions depuis de nombreux mois et il est urgent, désormais, de le conclure en faisant primer, sur les logiques corporatistes, la cohérence de l'architecture des corps et la pertinence de notre organisation.

En outre, comme je m'y étais engagé dès notre première rencontre, la proportion du recrutement des commissaires par la voie du concours externe restera fixée à 50 % des postes offerts. En revanche, pour favoriser et faciliter l'accès des officiers qui y aspirent au corps de conception et de direction de la police nationale, j'ai demandé au directeur général de préparer le projet de texte modifiant la répartition des modalités du recrutement entre le concours interne (20 %) et la voie d'accès professionnelle (30%). Je souhaite pouvoir obtenir rapidement votre accord sur cette mesure qui, tout à la fois, fera bénéficier l'encadrement supérieur de la police nationale de l'expérience de cadres de valeur et renforcera la tradition républicaine de promotions professionnelle et sociale dans la fonction publique.

Enfin, au titre du nécessaire suivi des constats réalisés par le baromètre social, il est essentiel d'engager sans tarder une réflexion commune sur le dispositif d'évaluation annuelle des agents (notice et entretien), outil indispensable d'une gestion qualitative des ressources humaines. Les résultats de cette étude vous seront communiqués à l'automne, pour une finalisation concertée avant la fin de l'année, permettant une mise en œuvre dès 2016.

Ces thématiques, je le sais, n'épuisent pas tous vos sujets de préoccupation. Pour autant, leur caractère structurel impose de les faire aboutir dans les tout prochains mois si nous voulons continuer, dans la concertation, de faire progresser le corps de conception et de direction malgré la contrainte budgétaire. Par ailleurs, pour tenir compte de cette contrainte, mais aussi de la capacité de l'Administration à mener à terme des réformes dans le cadre d'une concertation active et efficace, il convient de hiérarchiser les priorités. Celles que je viens de vous exposer sont celles que je retiens pour 2015. De notre capacité commune à les faire aboutir dépendra la dynamique du dialogue social qui se poursuivra au-delà de l'exercice en cours et que j'appelle, comme vous, de mes vœux.

En effet, au-delà des sujets que je viens d'exposer, d'autres problématiques lourdes nous mobiliseront et structureront ce dialogue tout au long de l'année. Trois d'entre elles retiennent particulièrement mon attention :

- La prévention des suicides et des risques psychosociaux, qu'il faut approfondir sur la base de nos riches échanges du 28 janvier dernier : je présiderai deux réunions de suivi, en mai et novembre prochains, sur cette question essentielle, pour laquelle l'encadrement supérieur doit fortement s'impliquer. Il s'agit là d'un défit managérial majeur ;
- La réforme de l'Avantage Spécifique d'ancienneté (A.S.A.), dont les modalités actuelles génèrent un lourd contentieux potentiellement coûteux pour l'Etat et, in fine, pour le budget de la police nationale : des initiatives courageuses doivent être prises à cet égard, en étroite concertation avec les organisations syndicales, dans le cadre d'un dialogue lucide et responsable qui permette tout à la fois de satisfaire les exigences du droit et celles de l'équité. Des propositions de règlement de ce dossier complexe seront présentées dans le courant du trimestre;
- Enfin, alors que la convention qui lie l'Etat et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France arrive à échéance à la fin de cette année, la question de la carte de circulation dans l'agglomération parisienne devra être examinée en concertation, au regard des injonctions réitérées de la Cour des Comptes.

Nous avons par ailleurs eu l'occasion d'échanger sur les conséquences des réformes successives de la procédure pénale qui s'est traduite par un alourdissement de la charge de travail des enquêteurs. Je suis, comme vous, très sensible à cette problématique et je souhaite que nous puissions arrêter, avec la Chancellerie et avant le terme de cette année, les initiatives à prendre pour alléger et simplifier la tâche des fonctionnaires de police. A ma demande, les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ont d'ores et déjà identifié une série de mesures, dont certaines peuvent être mises en œuvre à droit constant quand d'autres nécessiteront des dispositions législatives et réglementaires.

J'ai convenu, avec la Garde des Sceaux, de la constitution d'un groupe de travail commun associant nos cabinets et les directions concernées pour expertiser ces propositions et définir un calendrier. Je ne manquerai de vous tenir régulièrement informé du déroulement de ces travaux, qui pourront s'enrichir des contributions que vous souhaiterez me soumettre et que j'analyserai avec une particulière attention.

En outre, les nouvelles menaces auxquelles le pays est désormais confronté, et qui ont coûté la vie à deux policiers nationaux le 7 janvier dernier, ont conduit le Gouvernement à mettre en place le plan triennal de renforcement des moyens des services engagés dans la lutte contre le terrorisme ou y contribuant. Il s'agit là d'un effort sans précédent qui porte à la fois sur la protection des personnels, la modernisation de leur armement, l'accroissement des effectifs et de leur équipement, comme sur la modernisation de nos ressources informatiques. Un suivi attentif de la réalisation de ce plan − qui permettra, d'ici 2017, le recrutement supplémentaire de 1 404 fonctionnaires dans notre ministère (538 dès 2015) et mobilisera 233 M€ supplémentaires de crédits d'équipement, d'investissement et de fonctionnement (97 dès 2015) − est mis en place, dont je vous tiendrai régulièrement informée.

Ce plan s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de renforcement de notre dispositif qui, au-delà de la loi du 13 novembre dernier et ses décrets d'application, trouvera un prolongement majeur avec la loi sur le renseignement dont l'un des objets est d'assurer la protection juridique des policiers. Ce texte, d'ores et déjà examiné en commission des lois de l'Assemblée Nationale, sera discuté en séance publique à la mi-avril.

* *

Tels sont les axes de la feuille de route que je fixe pour l'année 2015, s'agissant plus particulièrement du corps de conception et de direction et des sujets transversaux qui le concernent. Les résultats du baromètre social, dont les conclusions vous ont été récemment présentées en toute transparence par le DGPN, doivent parallèlement constituer un repère pertinent pour l'action à mener, dans un contexte certes difficile, mais qui n'interdit ni les marges de progrès, ni la préparation l'avenir.

Mon cabinet prendra contact avec vous dans les tout prochains jours dans la perspective d'une réunion bilatérale pour échanger sur les perspectives qui viennent d'être tracées.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

Sernard CAZENEUVE